



LA **PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 15-141021

Mutation foncière / Vente parcelles communales AH 652 (en partie) et AH 324 (en partie) sises rue du Commerce au profit de la SCI Centre Médical des Plaines en vue de construire un nouveau centre médical

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 octobre 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents : 01

Procurations : 06

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU QUATORZE OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le QUATORZE OCTOBRE à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

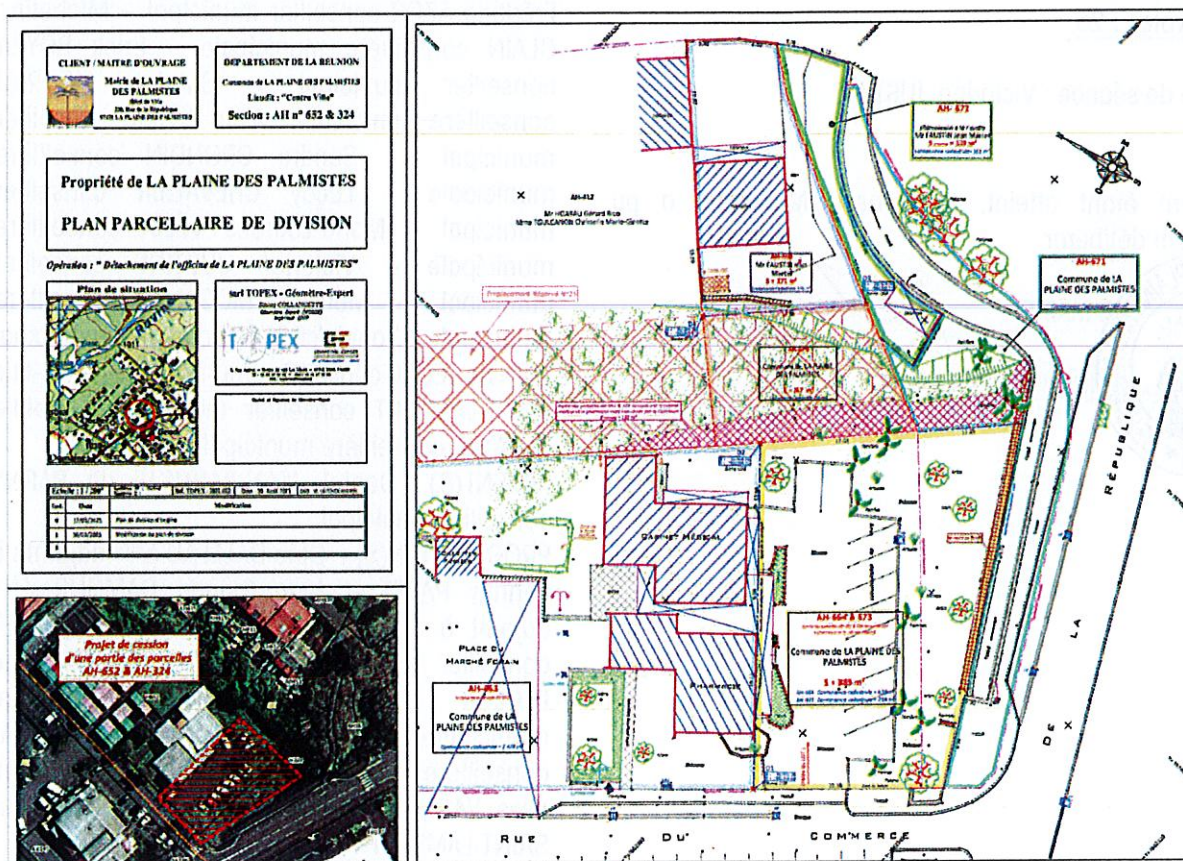
Affaire 15-141021

Mutation foncière / Vente parcelles communales AH 652 (en partie) et AH 324 (en partie) sises rue du Commerce au profit de la SCI Centre Médical des Plaines en vue de construire un nouveau centre médical

Par courrier en date du 15 mai 2021, Monsieur CARDIN Guillaume a sollicité la commune afin d'acquérir par le biais de la « SCI Centre Médical des Plaines » une partie du foncier sur lequel est bâti le centre médical actuel AH 652 (640 m<sup>2</sup>) et AH 324 (249 m<sup>2</sup>). Ainsi, la Ville a sollicité l'avis des Domaines qui a estimé le bien à 107 000 €.

Il explique que le centre médical actuel n'est plus aux normes en vigueur. Il fait part de son projet d'un nouveau centre médical afin d'élargir l'offre de soin et de proposer plus de services de santé aux Palmiplainois en collaboration avec les professionnels de santé du centre médical actuel.

Une négociation a eu lieu avec Monsieur CARDIN Guillaume afin de convenir d'un juste prix et ce dernier a accepté l'offre de la Commune à 133 350 euros.



Pour les conditions de réalisation de la vente, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'ensemble des conditions (indiquées dans le courrier de M. CARDIN en date du 12/08/21 ci-annexé) à l'exception de l'obligation de construire les 20 des places de stationnement dans un délai de 2 mois suite à l'achèvement de son opération. L'offre publique de stationnement dans le périmètre de centre bourg doit être appréhendée globalement, mutualisée en fonction des services et équipements desservis. Celle-ci fera l'objet d'une nécessaire évolution à court terme dans le cadre de l'opération « petites villes de demain ».

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de lui vendre ce bien à 133 350 € pour une surface de 889 m<sup>2</sup>. Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Mélissa MOGALIA), et François FRUTEAU de LACLOS ne prenant pas part au vote,

**APPROUVE** les termes du présent rapport,

**VALIDE** la cession des terrains référencés AH 652 (en partie) et AH 324 (en partie) d'une superficie totale de 889 m<sup>2</sup> au prix de 133 350 € à la SCI Centre Médical des Plaines hors frais notariaux, restant à la charge de l'acquéreur,

**CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,



Le Maire,

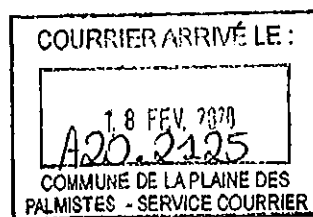
Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Plaine des Palmistes Le 17.02.2020

GRONDI M. Christiane  
472, Rue de la République  
97431 Plaine des Palmistes



A Monsieur le Maire

18/02/2020

Objets : Réclamation de Terrain

Monsieur le Maire

Suite à l'arrêté N° 00406 - 2019 - Concernant la modification de la circulation au niveau du 472, de la Rue République je souhaiterais que vous régularisiez notre situation (Dossier: JMA/LYP/290/PAT) car une jonction de cette route se trouve actuellement sur ma propriété.

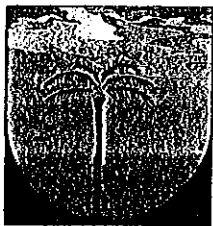
Pour rappel, vous m'avez proposé l'acquisition des terrains occupés par la jonction entre la RN3 et la Rue du Sacré Cœur.

Mais jusqu'à ce jour, aucune proposition ne m'a été faite, et ce malgré mes appels et passage au secrétariat me demandant de patienter ...

Dans l'attente d'une réponse, que j'espère favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

M: P. Christiane



LA PLAINE DES PALMISTES

La Plaine des Palmistes, le 18 MAI 2021

Le Maire

A

**DIVISION**

Service Aménagement et Développement

Unité Gestion Immobilière et Funéraire

(UGIF)

Dossier suivi par : Bernadette ROBERT

Tél. : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

Mail : [urbanisme@plaine-des-palmistes.fr](mailto:urbanisme@plaine-des-palmistes.fr)

Autorité compétente : Le Maire au nom de la Commune

N/Réf : D.21.5483 /DAD/SB/JMA/BR

V/Réf :

Madame GRONDIN Marie *Christiane*  
472, rue de la République  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

**Objet** : Régularisation foncière

Madame,

Suite à votre demande de régularisation de la voirie publique qui passe sur votre terrain référencé AT 402, je vous fais une offre d'achat à 1925 €. Les frais inhérents à cette opération seront supportés par la Commune.

Je vous demanderais de bien vouloir m'informer de votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, en l'expression de mes hommages les plus respectueux.

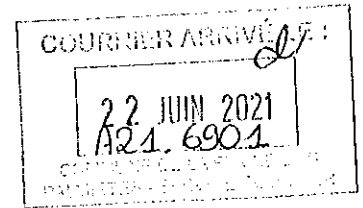
Pour Le Maire, po  
L'adjoint délégué

**Francois FRUTEAU De LACLOS**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Plaine des Palmistes le : 21 Juin 2021

GRONDIN M. CHRISTIANE  
472, Rue de la République  
97431 plaine des Palmistes



A Monsieur le Maire

Objet: Régularisation Foncière

N/RéF: D 21.5483

Monsieur le Maire

J'ai pris connaissance de votre proposition et je vous avoue que je suis déçue, car cela fait très longtemps que je me bats pour un bien qui me revient de droit

J'ai acheté un terrain de 700m<sup>2</sup> et je me retrouve avec 550m<sup>2</sup> ce qui représente une perte pour moi de 20% de ce que j'ai acheté, de plus, j'ai du faire des travaux pour les eaux pluviales, car les canalisations de la Commune se déversent chez moi...

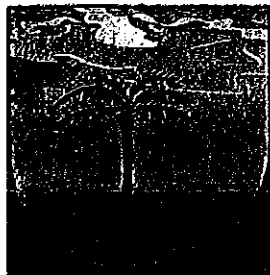
pour ces raisons je souhaiterais un effort de votre part en vous proposons de racheter à 5000 € pour couvrir la valeur ainsi que le préjudice subit

Dans l'attente d'une réponse  
Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées

Accusé de réception en préfecture  
974-219720065-20210614-DCM15-1102-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Christian Grondin

République Française



LA PLAINE DES PALMISTES

**DIVISION**

Service Aménagement et Développement

Unité Gestion Immobilière et Funéraire

(UGIF)

Dossier suivi par : Marie-Noëlle HUZIO

Tél. : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

Mail : [urbanisme@plaine-des-palmistes.fr](mailto:urbanisme@plaine-des-palmistes.fr)

Autorité compétente : Le Maire au nom de la Commune

N/Réf : D.21. 4373 -DAD/UGIF/SB/JMA/MNH

V/Réf : courrier en date 21/06/2021

Département de la Réunion

La Plaine des Palmistes, le 05 JUL. 2021

Le Maire

A

Madame GRONDIN Marie Thérèse  
472, Rue de la République  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

**Objet :** Contre-proposition de votre offre – Régularisation foncière AT 402

Madame,

Je confirme par la présente la réception de votre offre datant du 21 juin 2021 concernant la régularisation de la voirie publique qui passe sur votre terrain référencé AT 402.

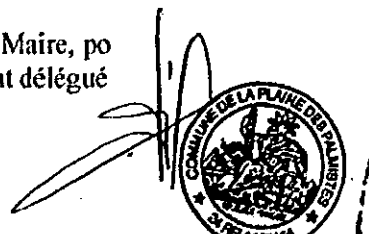
J'ai bien pris note de votre offre pour un montant de 5 000 €. Cependant, je ne peux accepter d'acheter à ce prix.

En revanche, je vous propose une offre d'achat à 3 000 €. Les frais inhérents à cette opération seront supportés par la Commune.

Je vous demanderais de bien vouloir m'informer de votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, en l'expression de mes hommages les plus respectueux.

Pour Le Maire, po  
L'Adjoint délégué



François FRUTEAU de LACEOS

Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes

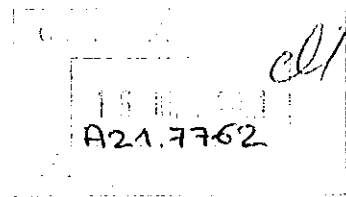
Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : [mairie@plaine-des-palmistes.fr](mailto:mairie@plaine-des-palmistes.fr)

974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021



La Plaine des Palmistes le: 12 juillet 2021

GRONDIN M. Christiane  
472, Rue de la République  
97431 Plaine des Palmistes



\* Monsieur le Maire

Objet: Régularisation Foncière  
N/REF: D.21.5483

Suite à votre proposition en date du 5 juillet 2021,  
Concernant l'offre d'achat pour un montant de 3000€  
ainsi que la prise en charge des frais inhérents à cette  
opération par la commune, je vous informe que  
j'accepte l'offre.

Je vous serais gré de bien vouloir m'informer  
les étapes à suivre

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie  
d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression  
de mes salutations distinguées

J. Christiane

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM15-141021-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021